

## Bulletin n° 2014-1

### Editorial : Pas d'utopie mais du réalisme. VEI propose 12 cibles pour l'environnement en proximité

VEI observe, fait connaître et défend l'environnement urbain et périurbain, et propose avec réalisme des améliorations au regard d'une situation apparemment déjà privilégiée en matière environnementale.

Versailles, ville de 89000 habitants incluse dans la communauté de Versailles Grand Parc, est une ville agréable où beaucoup souhaiteraient vivre. Si les touristes la visitant augmentent, la population stagne. Est-elle une ville « durable » au sens où la trilogie « écologie, société et économie » est prise en compte de manière dynamique ?

Au regard d'une perception globale satisfaisante, embarras de circulation, qualité de l'air, bruit, absences d'aménagement pour piétons, qualité de la concertation et de l'information ne sont pas au « top ».

L'actualité est tournée vers les élections locales : elles sont importantes, car une municipalité, et donc son maire disposent d'un budget (150 M€ à Versailles) d'un personnel (1700 personnes), et de pouvoirs vraiment importants, d'impulsion, de réalisation ou de blocage, en matière d'urbanisme, de voirie, de salubrité et de sécurité, voire d'initiative dans le domaine économique ou culturel.

Compte tenu du contexte, VEI vous propose dans 12 domaines les propositions qui suivent. Elles ne sont pas exhaustives. Nous les avons choisies car elles nous paraissent avoir un rapport avec des décisions publiques. Elles sont issues de l'observation et du bon sens. Nous les défendons depuis longtemps avec nos adhérents. Notre souhait est qu'elles soient aussi défendues par des décideurs de tous horizons.

Notre assemblée générale du 19 mars sera l'occasion d'en discuter avec les adhérents. Nous aborderons aussi les activités associatives à caractère plus privé comme celles décrites dans les deux derniers bulletins d'activité : Exposé débat (énergie ?), balades en forêt (5 avril et 18 octobre) ou à vélo, visites techniques (arboretum de ChèvreLoup, exposition Solar Decathlon).

### Sommaire :

1 Espaces verts, forêts, Parc, jardins, et jardinières	2
2 Versailles : Grandes et Petites Eaux	2
3 L'air de Versailles en zone rouge : Circulation et chauffage	3
4 Le bruit : un fléau en certains endroits de la ville	4
5 Propreté	4
6 Information descendante ou concertation ?	5
7 La communication publique n'est pas l'information	5
8 Des projets, mais d'abord des quartiers et des habitants	6
9 Pour un réseau cyclable continu, encore un effort	7
10 Projet des Chantiers : trop d'incertitudes et de risques	7
11 Les gares et les bus à Versailles	8
12 Petits aménagements urbains : Marcher dans la ville ?	8

Rédacteurs : J.Boskovic, A.Boisroux-Jay, A.Desarbres, F.Claude ; R.Pollet, G.Roger.

**Assemblée générale ordinaire, mercredi 19 mars 2014 à 20H15, salle Montgolfier, sous-sol de l'Hôtel de ville, avec débat sur les orientations : Milieux physiques, transports, gouvernance et participation des habitants.**

VEI ne demande aucune subvention, ne vit que du bénévolat et de vos cotisations.  
Pour 2014, pensez à les payer (15€ à l'ordre de VEI), si ce n'est pas déjà fait !  
Vous pouvez aussi nous demander par mail l'IBAN de l'association pour payer par virement.

# 1 Espaces verts, forêts, Parc, jardins, et jardinières

Sans parler des jardins privés, les espaces verts publics constituent un des attraits de la Ville, avec des gestionnaires différents :

- Une partie est « domaniale » c'est à dire gérée par des établissements publics d'Etat :
  - Le Parc par le Château,
  - Les forêts Nord et Sud par l'ONF,
- Une partie est « municipale » :
  - Les jardins publics de la Ville.

S'y ajoutent des jardins familiaux ou partagés.

Que ce soit dans la ville, le Parc ou la ceinture verte, habitants et touristes peuvent en profiter à pied ou à vélo.

L'année le Notre a été l'occasion de rénover un bon nombre de jardins publics, mais pas tous.



*Un passage protégé SVP !*

Versailles Grand Parc et le Château ont construit l'allée le Notre qui cependant a fait disparaître, c'est bien dommage, environ 40 jardins familiaux. Ils seront un jour remplacés mais plus loin vers Saint-Cyr. Ceux qui ont échappé à cette « délocalisation », ne resteront malheureusement pas longtemps ensoleillés. Ils seront menacés par l'ombre des chênes plantés.



Pour des accès faciles au Parc et forêts à pied et à vélo :

- Mettre un passage protégé devant la grille ouverte de l'orangerie,
- Mieux régler les feux aux Matelots et protéger les traversées des accès aux bois
- Limiter la vitesse aux endroits clés,

Pour la rénovation des squares encore en mauvais état :

- Traiter les carrés Saint-Louis (demande récurrente du conseil de quartier),
- Activer le Square des Francine en panne,
- Sécuriser le square Hoche pour les enfants,
- Installer des toilettes permettant un minimum d'hygiène,

Pour davantage de verdure au sein de la ville :

- Implanter des jardinières dans les endroits trop minéraux (action ville ou habitants).

## 2 Versailles : Grandes et Petites Eaux

Versailles construite sur un marécage autour d'un château célèbre pour ses « jeux d'eau », créés artificiellement, est une ville où l'eau « utile » apparaît bien rare dans l'espace public.

L'organisation des responsabilités pour l'eau est trop complexe : l'assainissement dépend de plusieurs syndicats de communes, mais la gestion de l'eau potable de la communauté d'agglomérations de Versailles Grand parc. Ce n'est pas logique. Le cycle de l'eau fait un tout. Cela complique encore les choses et affaiblit la gestion globale. Rien à redire par contre aux services de proximité des égoutiers qui font un travail souterrain soigneux et organisé.



*Rejet de la station d'épuration dans le petit Ru de Gally*

La partie assainissement en station, à cause de travaux devenus nécessaires, pèse lourd dans les factures et peu le comprennent. L'information a déjà bien évoluée avec la création du site « ETASO » longtemps réclamé par VEI en commission annuelle. Mais elle doit encore être améliorée en expliquant les augmentations récentes et l'utilité des travaux entrepris. Ces renseignements, désormais rassemblés par les services d'eau, devraient aussi être indiqués sur les factures, et de plus présentés sur le site de la commune avec des explications sur les trois tarifs versaillais et un lien vers le site « ETASO ».

L'assainissement ce sont aussi les toilettes publiques, pour 89000 habitants, 20000 touristes par jour que l'on veut attirer dans les quartiers, et les plus démunis qui sont dans la rue. Ces sanisettes sont à Versailles, au nombre de 3 seulement : une honte ! C'est ainsi que les abords des gares et des squares se transforment en été en « jardins des puanteurs » !

L'eau potable provient d'une filtration par le sol en bordure de Seine. Certains la souhaiteraient moins calcaire, mais la décarbonatation envisagée étudiée récemment se révèle être très chère. Un renouvellement du concessionnaire est prévu fin 2014 : les associations consultées, dont VEI, ont constaté des efforts importants pour obtenir un marché correct. Espérons de bons résultats après 32 ans d'un affermage trop peu maîtrisé.

Récemment, les deux dernières sources ont été fermées faute d'entretien. C'est regrettable. Est-ce réversible ?

Des fontaines en nombre suffisant, d'eau potable à bouton-poussoir seraient en tout cas les bienvenues dans la ville notamment près des marchés ou des jardins d'enfants, pour boire ou se laver les mains !

La ville est relativement à l'abri des crues directes, mais pas des pluies torrentielles. Elles peuvent comme en 2001 inonder les habitations et provoquer des débordements d'eaux usées. Lors des aménagements ou des constructions, il faut éviter d'imperméabiliser les surfaces. De plus, il faut accélérer la réalisation des bassins de rétention qui traîne depuis trop longtemps, même si elle est chère.



Pour améliorer le service public de l'eau :

- Réaliser les travaux de prévention des inondations,
- Regrouper la gestion de l'eau au sein de VGP,
- Sur le site électronique de la ville :
  - Mettre à jour régulièrement l'information,
  - Expliquer les prix de l'eau et ses composantes,
- Créer des toilettes publiques dont certaines gratuites, en nombre suffisant notamment près des marchés et des jardins publics,
- Créer des points d'eau potable dans la ville.

### 3 L'air de Versailles en zone rouge : Circulation et chauffage

En 2007, une étude modélisée (Targeting) commandée par la ville dans le cadre de l'« Agenda 21 » avait conclu à une situation inquiétante pour la rue des Chantiers (sur 4 rues étudiées), concernant 4 produits toxiques : NO<sub>2</sub>, benzène, PM<sub>10</sub>, CO. Aucune mesure à Versailles n'a vu le jour depuis.

Une étude plus vaste (APHEKOM) associant 9 villes françaises a depuis conclu à la dangerosité notamment du cumul des petites particules (PM<sub>5</sub> et 2,5) très présentes en proximité immédiate des circulations intensives. Avec deux constats majeurs : diminuer davantage les niveaux de particules fines dans l'air des villes entraînerait un bénéfice non négligeable en termes d'augmentation de l'espérance de vie et de la réduction des coûts pour la santé. Habiter à proximité du trafic routier augmente sensiblement la morbidité attribuable à la pollution atmosphérique.



*Chauffage au fuel avec micro-particules ou gaz avec vapeur d'eau ?*

D'où des PPA (Plans de Protection de l'Atmosphère) régionaux, pour l'Île de France soumis à une enquête publique récente.

Ainsi Versailles située en cuvette, peu ventilée, très embouteillée sur des axes précis, doté de chauffages anciens, a finalement été classée dans le plan de protection de l'atmosphère francilienne au printemps 2013 en « zone rouge », c'est à dire atteignant des niveaux de pollution nécessitant des mesures de correction, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes franciliennes ou de VGP.

Les principaux coupables ? Les équipements fonctionnant au fuel : véhicules et chauffages.

A Versailles pas d'autres mesures de qualité aérienne que la borne AIRparif de la rue de Limoges-consultable en ligne) qui donne une situation statistique de fond mais est située à plus de 50 m de grands axes.

Si la qualité de l'air n'est pas « mesurée et visible » dans notre agglomération, malgré les demandes associatives, et si les études épidémiologiques qui existent probablement, ne sont pas publiées, nos observations quotidiennes donnent des pistes : les odeurs, la vitesse de salissures des vitres ou du linge ...

A Versailles, pour être plus précis, sur certains axes la qualité de l'air est mauvaise surtout en heures de pointe du matin (HPM) et du soir (HPS). A noter que certains de ces axes coïncident avec des parcours scolaires, des accès à des crèches, voire à des maisons de retraite abritant des personnes plus fragiles.



Pour une meilleure qualité de l'air :

- Mesurer sérieusement (via un organisme agréé) la qualité de l'air en certains points, et publier l'information en temps réel sur le site communal : Chantiers, Edouard Charton, Montbauron ? Boulevard du roi ?
- Sanctionner les poids lourds qui ne respectent pas les heures autorisées de circulation surtout le matin,
- Exiger la mise aux normes des autobus, et surveiller la réalisation,
- Prendre des dispositions pour fluidifier et réguler la circulation au profit de moyens moins polluants.

## 4 Le bruit : un fléau en certains endroits de la ville

Comment lutter contre le bruit dans les agglomérations ?

Toutes les voies selon leur statut doivent être cartographiées soit par l'Etat, soit par les communes. Puis, à partir de cette cartographie un PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) doit être établi, et suivi d'une étude pour l'insonorisation avec une révision tous les 5 ans. Il n'y en a pas à Versailles.

VGP (Versailles Grand Parc) est l'autorité compétente pour établir le plan de prévention du bruit, bien en retard sur la directive européenne de 2006 comme d'une manière générale toute la France.

Il y a un risque de pénalités de retard.



*Le bruit de l'A86 pénètre dans la ville surtout depuis son élargissement*

La cartographie du bruit : ce sont des courbes isophones qui prennent en compte la topographie mais cela reste très théorique. On constate un manque de moyens pour effectuer de vraies mesures acoustiques qui doivent être menées par un bureau d'étude. Pourtant à Versailles, certains endroits nécessiteraient un traitement du bruit : rue de l'Orangerie ? rue des États généraux ? Boulevard du roi ? Et en tout cas, bientôt l'avenue de Sceaux avec le trafic de la gare routière des Chantiers. Par exemple, en ce qui concerne l'A86, lors de son élargissement aucune mesure n'a été effectuée du côté Saint-Louis pourtant directement concerné. Pourquoi cet oubli ? Les riverains en subissent de plein fouet les conséquences aujourd'hui

	<p>Pour se protéger du bruit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Insonoriser les immeubles en cas de projets créant du bruit (subventions),</li><li>○ Diminuer la vitesse,</li><li>○ Préférer les galettes aux feux tricolores qui obligent à s'arrêter et à redémarrer,</li><li>○ Modifier les revêtements routiers,</li><li>○ Planter des écrans acoustiques absorbants.</li></ul>
--	--

## 5 Propreté

### Et nos déchets ?

- Pour les emballages, la verdure, les encombrants, le rythme semble être pris, mais un complément d'information sur les matières toxiques ou l'électroménager est nécessaire. Quant aux déchets ménagers, bravo aux avertissements aux endroits de dépôts sauvages, mais est-ce efficace ?
- Tous ceux qui ne peuvent sortir leur poubelle aux heures voulues apprécient les containers d'apport personnel, qui débordent parfois, victimes de leur succès ! Nous en aimerions plus !
- Pour limiter le volume des ordures, Versailles Grand Parc propose à nouveau aux collectivités comme aux particuliers, des bacs à compost recueillant végétaux et épluchures : une baisse potentielle des ordures ménagères de 30% est possible.



*Logo du recyclage*

### Et nos animaux ?

- Vive le « petit sac à crotte » dont beaucoup ne savent plus que faire après ramassage. Nous souhaitons plus de poubelles, plus de communication et quelques vraies sanctions. Il y a longtemps que nous ne voyons plus de « gilets rouges » chargés de médiation.

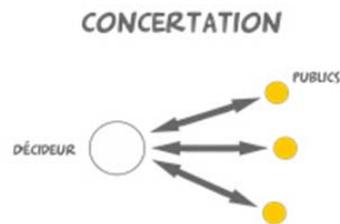
### Et le nettoyage ?

- Le nettoyage des trottoirs et des caniveaux est régulier et bien utile, souvent ingrat devant les comportements incivils de certains fumeurs et cracheurs. Nous sommes aussi tous tenus de « balayer devant notre porte ».
- Mais la saleté diffère selon les zones par les horaires et les types de déchets (fréquentation différente des gares, écoles, zones touristiques, trottoirs festifs). Une classification des zones, et en réponse une « gestion ciblée » serait plus efficace que des interventions globales.

	<p>Pour une ville plus propre :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Information complétée, médiation renouvelée,</li><li>○ Nettoyage complémentaire ciblé.</li></ul>
---	--

## 6 Information descendante ou concertation ?

Parler d'environnement, au XXI<sup>e</sup> siècle en France, c'est aussi parler de la participation publique. En effet, depuis 2005, le « droit » à un environnement sain, avec un « droit à la participation » sur les sujets environnementaux, forme un tout de valeur constitutionnelle, accompagné de « devoirs » : c'est la Charte de l'environnement.



Deux exemples en proximité :

*Une communication dans les deux sens*

### La concertation sur les aménagements publics est insuffisante à Versailles.

En effet, il n'existe à ce jour qu'une seule commission, celle des circulations douces, réactivée en 2009 de haute lutte et qui fonctionne désormais de manière malheureusement plus informative que collaborative.

Il n'y a aucune commission d'usagers à VGP. N'ont-ils ni questions, ni idées au sujet de ce qu'ils vivent ou subissent au quotidien ?

### Les conseils de quartiers versaillais fonctionnent de manière disparate.

Ils ont été l'objet de plusieurs analyses et débats associatifs.

Ils s'avèrent hétérogènes d'un quartier à un autre, révélant parfois une véritable énergie, et parfois une véritable peur de la concertation. Ils reposent en réalité sur le dynamisme, la disponibilité et le sens de l'organisation de leurs membres, qu'il s'agisse en priorité du président, mais aussi des élus du quartier, du collège associatif, voire de celui du maire.

Quant au fonctionnement des conseils, voici nos souhaits :

- que la partie informative des conseils soit si possible mutualisée en inter-quartiers, sinon réduite à des proportions raisonnables,
- que les présidents soient disponibles,
- que les membres des conseils de quartiers soient identifiés et joignables par messagerie ou boîte aux lettres,
- que le suivi des propositions soit réel et présenté une fois par an au conseil municipal,
- que des échanges inter-quartier soient organisés,
- que soit appliquée avec un « mode opératoire » la charte municipale versaillaise des CDQ : « *Ils ont pour vocation de consulter les versaillais, relayer leur attentes, repérer les projets dans les quartiers et les suivre* ».

S'ils ont leur sens par « quartier » du fait de la géographie versaillaise, ils n'existent pas dans les communes alentour. Seul Versailles dépasse les 50.000 habitants et en dispose ; c'est dommage car 11 communes de VGP ont des tailles égales ou supérieures à celles des quartiers de Versailles. Espérons que d'autres communes y songeront.



Pour une meilleure concertation :

- Créer des commissions extra-municipales,
- Améliorer le fonctionnement des conseils de quartier.

## 7 La communication publique n'est pas l'information

Information et communication publique, ce n'est pas la même chose. Le discernement est pourtant parfois difficile de nos jours, où les deux abondent sur toutes sortes de supports.



*Panneau JC Decaux bien gênant sur le trottoir*



*Quels aménagements pour le square des Francines ?*

Dans notre ville quatre exemples :

**Site électronique municipal** très rénové, esthétique, très amélioré ... fin 2013 et début 2014. Y figurent bien les formulaires divers, la description des petits travaux, les événements culturels municipaux annuels habituels. Mais n'y figurent toujours pas les tarifs des parkings concédés, ceux de l'eau, des « open data » mis à jour, la liste des marchés publics en cours, ou des liens corrects vers les informations transport comme le font d'autres petites communes voisines. Le moteur de recherche est de plus assez bloquant.

**Brochure municipale** devenue elle aussi luxueuse, mais où le court résumé des décisions municipales ne comporte pas de chiffres, ou les enquêtes publiques sont annoncées trop tard ou pas du tout, pas plus que les ventes de biens publics, et où sont répétées chaque année certaines informations similaires qui ne sont pas nouvelles.

**Plusieurs guides** de la « vie pratique », des « seniors », des associations, des « recettes de cuisine » ..., mais toujours pas de guide des transports, domaine pourtant bien utile et point clef à Versailles.

**Affichage événementiel et publicitaire** de bel aspect (JCDecaux), mais disparition de l'affichage associatif et administratif non remplacé lors des travaux, panneaux versaillais pourtant estampillés ABF et répertoriés, même dans le plan de sauvegarde. Il subsiste ainsi des zones où plus rien de local n'est affiché.

Enfin, que de difficultés pour obtenir certains documents publics qui doivent normalement être fournis de droit. Ou encore pour connaître à temps et avoir accès à une enquête publique en dehors des heures de bureau.

Communication abondante et certainement coûteuse, mais informations concrètes encore insuffisantes, voire refus illégal de les communiquer. Tout cela converge dans le même sens : la communication prime et étouffe l'information.



Pour un accès meilleur à des informations à jour sur :

- les biens publics,
- les projets publics,
- les tarifs publics,
- les enquêtes publiques.

## 8 Des projets, mais d'abord des quartiers et des habitants

Le citoyen versaillais et de VGP est-il prêt à s'impliquer dans son territoire de vie, sans pour autant vouloir être élu ? A mettre des idées sur la table, à y consacrer un peu de son temps, parce qu'il y tient ? Et même d'avoir une vision pour l'avenir du territoire, En face de lui, trouvera-t-il des décideurs ouverts, attentifs aux usagers et à leurs besoins ? Est-il possible de se rencontrer pour partager un « projet » ? C'est une question qui n'a pas la même réponse partout.

Versailles est bel et bien une ville « de quartiers », avec une forte appropriation des riverains et c'est souvent ainsi qu'on y raisonne quand on y habite.

Le terme « projet » est source de malentendu. Il n'a pas la même résonance selon les personnes.

- C'est le terme qu'utilise un groupe d'habitants qui ont imaginé réfléchir ensemble à une réalisation ou à un aménagement qui leur paraît réaliste.
- En face pour le décideur, le projet doit s'anticiper car il a d'abord un coût, puis un budget et une programmation plus ou moins proche.

Ensuite il y a un problème d'échelle. On peut admettre que des projets d'une certaine taille ne peuvent pas avoir recours « pour avis » aux enquêtes publiques, qui elles sont menées avec une certaine transparence (encore à améliorer en termes de présentation). Mais les projets plus modestes, à l'échelle d'un quartier doivent prendre en compte les besoins ou les aspirations. C'était l'esprit des agendas 21 écrits par et pour les habitants d'aujourd'hui, dans le respect des habitants de demain.

Des exemples

Dans certains quartiers, il y a eu des exemples positifs d'animations souhaitées par les riverains ou les commerçants, réalisés avec une aide municipale : un projet n'est pas forcément immobilier

Mais des projets « rêvés » par les habitants de Chantiers en 2003 : un marché, une place conviviale, de petits cafés et restaurants, que reste-il ?

Aux demandes nécessaires et précises d'aménagement de certains carrefours dangereux faites par des associations en commission, quelles réponses ?

Aux suggestions étayées exprimées par les habitants de Saint-Louis pour rénover leurs Carrés et en refaire un cœur de quartier, quelles suites ?

Pourquoi un projet municipal incomplet « Cour des Senteurs », ou malgré les dépenses votées et réalisées, l'« annexe de l'office du tourisme » n'existe toujours pas alors qu'elle attirerait peut-être des visiteurs vers les quartiers et pas seulement vers la « Cour des Senteurs »

Alors quand pour la même zone, les projets divergent, la tension et la déception surgissent.



Pour une véritable stratégie concertée:

- Mettre en place une approche territoriale intégrant mieux les besoins,
- Créer des commissions extramunicipales associant élus, usagers et acteurs sur les grands thèmes,
- Elaborer des projets par quartier. Que chacun ait son projet d'avenir !
- Traiter les quartiers de manière équitable.

## 9 Pour un réseau cyclable continu, encore un effort

Un réseau cyclable continu et séparé du réseau des véhicules à moteur permet aux versaillais de multiplier leurs trajets quotidiens à vélo (domicile - école, domicile commerce,...) sans craindre les accidents avec les voitures (ici boulevard de la Reine).

Les nouvelles pistes en bandes cyclables, à peine créées, sont utilisées régulièrement par les versaillais, preuve qu'elles répondent à un besoin.

Très pratiques, les doubles-sens cyclables apaisent la circulation et permettent de mieux circuler dans toute la ville en vélo.



*Un bon exemple de continuité de piste cyclable*

C'est un bon début, mais au bout de 10 ans d'aménagements, cela reste insuffisant pour une ville qui s'y prête bien.

L'étroitesse des rues, l'intensité de la circulation et l'insuffisance des places de stationnement nécessitent une politique plus ambitieuse et plus cohérente pour remédier à la discontinuité encore trop présente du réseau cyclable : absence d'aménagements (boulevard de la République) ou aménagements mixtes inconfortables ou dangereux (carrefours, gare rive gauche). La crainte légitime de l'accident aux endroits où la circulation entre voitures et vélos n'est pas séparée ou régulée, freine le développement des trajets à vélo, particulièrement peu chers et peu polluants.

De vrais parkings couverts sécurisés ouverts 24h/24h et dans les cours d'immeubles, éviteraient aussi les trop nombreux vols qui découragent la pratique !



Pour un meilleur développement du vélo :

- Supprimer les discontinuités dangereuses,
- Créer des parkings couverts et sécurisés, sur les lieux publics et privés.

## 10 Projet des Chantiers : trop d'incertitudes et de risques

La zone d'aménagement « concertée » de chantiers a changé de statut en 2011. Elle est devenue un double pôle aménagé d'une part par la SNCF, d'autre part par la ville et accueillera une nouvelle gare routière de 14 quais de bus.

1700 mouvements journaliers d'autobus vont se répartir entre deux points d'entrées- sorties :

- Abbé rousseau
- Place des Francine

lieux d'intenses circulations et de haute concentration scolaire.

Tiendra-t-on compte des demandes des versaillais émises pendant les enquêtes publiques ?

Notamment, sur la sécurité des piétons, les mesures contre le bruit et la pollution en périphérie du pôle Chantiers

Fort de ces inquiétudes, après un démarrage du chantier sans aménagement protecteur ni information alentour, un groupe d'associations de parents d'élèves, de quartiers et VEI s'est mobilisé et a demandé à participer au suivi des travaux.



*Espace déjà saturé de véhicules et beaucoup d'élèves...  
Où vont passer les bus de la gare routière des Chantiers ?*

L'étude circulation engagée par la Ville n'a pas encore abouti.

Quels aménagements pourront remédier à de tels impacts sur notre vie quotidienne déjà malmenée dans cette zone ? Avec quelle « concertation » pour cette zone autrefois « concertée » ?



Pour une maîtrise des impacts du nouveau projet des Chantiers :

- Réaliser une étude sérieuse de la circulation,
- Réaliser une étude sérieuse sur les nuisances,
- Réaliser une étude sérieuse de l'assainissement,
- Tenir compte de toutes les remarques des versaillais pendant les enquêtes précédentes.

## 11 Les gares et les bus à Versailles

Les gares versaillaises sont nombreuses pour une ville de 89 000 habitants. Pourtant les nombreux usagers de la ville n'ont pas l'impression d'avoir le moyen de faire le lien ou de parler à leurs responsables alors que des aménagements s'y font régulièrement.

Les abords de nos gares sont tous assez inhospitaliers. Cela demanderait une réflexion coordonnée avec la SNCF. Il ne semble pas qu'elle ait lieu. Avons-nous eu une information retour sur les demandes faites par les d'usagers dans l'enquête publique sur la gare des chantiers ? Y a-t-il une affiche ou une maquette visible décrivant pour les travaux, ou encore un correspondant ? Quelles sont les réponses aux demandes d'aménagement intérieur? Qu'en est-il du vélo dans les gares ? Pourquoi les abords végétaux sont-ils si moches ?

En l'absence d'échanges organisés, les adhérents ont souvent demandé que l'association établisse un contact direct avec la SNCF. L'intérieur comme l'extérieur des gares de Versailles concernent la vie quotidienne d'une grande partie de la population.

Les autobus desservant Versailles et ses environs sont nombreux et bien utiles. Mais toutes les compagnies n'ont pas les mêmes pratiques de conduite.

Il est important d'imposer aux chauffeurs :

- L'usage des quais surélevés permettant aux arrêts, un accès aux personnes âgées et aux poussettes,
- Une conduite assez calme pour éviter l'inconfort pour les voyageurs. Les seniors se plaignent et renoncent.
- Le respect des sas vélo aux feux, des passages protégés et des vélos.

De plus une information regroupée et accessible de toutes les lignes et horaires devrait être disponible dans les gares routières, tout comme un guide des transports. Tout le monde n'a pas un Smartphone.



Pour un meilleur service des transports en commun :

- Répondre aux demandes des usagers faites pendant l'enquête
- Mettre un guide des bus dans tous les points publics,
- Respecter les quais surélevés,
- Conduire en respectant les plus fragiles pour éviter qu'ils ne chutent.

## 12 Petits aménagements urbains : Marcher dans la ville ?

La commission circulations douces s'est toujours intéressée au vélo mais bien peu aux piétons, sauf fin 2013 en envisageant un éventuel « plan piéton ». Ce qui amène à se poser des questions :

Pourquoi et comment marche-t-on dans Versailles ? Les grandes avenues monumentales et leurs carrefours dangereux sont plutôt dissuasifs. Les quelques places (Hoche, Marché, Armes, Carrés St Louis, Cathédrale, ...) ne sont pas accueillantes pour le flâneur. Elles sont sous-équipées malgré leur fort potentiel. On pourrait dépenser un peu moins pour le confort des automobilistes et plus pour celui des piétons, plus nombreux finalement.

Les endroits de promenade sur la voirie sont limités. C'est donc plutôt par nécessité ou utilité qu'on marche dans la ville.

Soit parce qu'on ne peut pas prendre l'autobus, soit parce qu'on est démuné de vélo ou de véhicule, soit parce qu'on n'a pas ou plus la capacité d'en utiliser un. Enfin, on peut marcher pour rester en bonne santé, ce qui est aussi une bonne raison.

La meilleure façon de faire un « Plan piéton » à Versailles, c'est encore une fois de partir de l'utilisateur. D'abord observer, puis interroger les personnes qui pratiquent la marche, notamment celles qui le font par obligation : personnes âgées, parents avec poussettes, enfants ...

C'est ainsi qu'on redécouvre que de nombreux trottoirs sont inconfortables, voire dangereux : mobiliers urbains non alignés, pavés non ajustés, abaissement des trottoirs réalisé d'un seul côté. Que les carrefours ont des feux mal réglés pour une personne qui marche lentement, ou ne sont pas aménagés du tout ! Enfin, beaucoup de personnes âgées nous le disent bien, elles voudraient des bancs (et aussi des toilettes) pour se reposer sur le chemin de leurs courses ou de leur promenade qui constituent pour certaines une véritable expédition journalière.

Une fois cette sécurité assurée, on peut s'attaquer à « l'agrément » par d'autres aménagements cités dans ce bulletin, pour rendre l'espace de la voirie plus plaisant. Et pourquoi pas, aménager notre monumentale avenue de Paris avec des jeux et des espaces plus fleuris, pour en faire une grande promenade aménagée ?



Pour des circuits piétonniers sécurisés et attrayants :

- Faire une enquête sur les besoins des piétons et élaborer un vrai plan piéton,
- Disposer des bancs, fontaines et toilettes.